

Règlement du Jeu Institut Arnaud

'10 ANS DE SOIN'

1. ORGANISATEUR

La société GROUPE PANTHER S.A (ci-après « l'Organisateur »), SA de nationalité Française au capital de 414 981euros, dont le siège social est situé 33, Avenue du Maine – Tour Montparnasse Etage 26 –75015 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 402 068 753, organise le jeu '10 ANS DE SOIN' (ci-après, le « Jeu ») accessible à l'adresse URL suivante : <http://www.arnaud-institut.com> (ci-après, le « Site »).

2. DATE ET DUREE

Le Jeu aura lieu du 1 Mai 2018 à 10h00 au 31 Octobre 2018 à 23h59 (ci-après, la « Durée du Jeu »). L'Organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

A titre liminaire, il sera rappelé que le fait de s'inscrire et participer au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, qui est mis à disposition dans les conditions définies à l'article 10.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), au Luxembourg et à Monaco, à l'exclusion du personnel de l'Organisateur et de celui des sociétés ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration ou à la gestion du Jeu, ainsi que des membres de leur famille proche (parents, frères et sœurs ou toute autre personne résidant dans le même foyer).

3.1 Données des participants

Les informations nominatives concernant les participants au Jeu sont destinées à l'Organisateur pour les besoins de l'organisation du Jeu. La fourniture de ces informations nominatives est obligatoire pour participer au Jeu, à défaut de les renseigner, la participation au Jeu ne pourra pas être prise en compte.

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la réception d'offre commerciale, ce auprès de l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante :

Groupe Panther

33, Avenue du Maine – Tour Montparnasse Etage 26

75015 Paris

Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'Organisateur afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

3.2 Validité de la participation

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier que les gagnants ont participé au Jeu dans des conditions conformes au Règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification des gagnants et l'annulation de leurs gains.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique du Jeu proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la désignation des gagnants.

L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique, dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par l'Organisateur sur le Site ou par le présent règlement, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait propriété de l'Organisateur, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par l'Organisateur ou par des tiers.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant.

Il est en outre rigoureusement interdit pour un participant de jouer avec plusieurs adresses e-mail ainsi que de jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne. Un seul et unique compte de joueur sera ouvert par une même personne possédant la même adresse électronique.

L'Organisateur et la société AND AFTER, SARL unipersonnelle, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 33187437000033, située au 5 bis rue Faÿs – 94160 SAINT-MANDE, (« l'Opérateur du Jeu ») agissant pour le compte de l'Organisateur, traitent les données de trafic et de connexion au Site du Jeu et conservent notamment l'identifiant (adresse IP) de l'ordinateur utilisé par un participant aux fins d'établir des statistiques anonyme de fréquentation du Site, d'assurer la sécurité du Site et de vérifier la sincérité et la loyauté d'une participation au Jeu et de sa conformité au règlement, notamment afin de prévenir ou de détecter toute requête automatisée sur le Site du Jeu ou tout envoi automatisé d'invitation à des tiers, qui conduiraient systématiquement à l'exclusion du Participant concerné et du bénéfice d'une dotation et exposerait le Participant concerné à des poursuites susceptibles d'être intentées à son encontre par l'Organisateur ou par des tiers. Le cas échéant, l'Organisateur pourra tenir à la disposition des tiers ou des autorités publiques ces données de trafic, dans les conditions fixées par la loi.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

Toute personne souhaitant participer au Jeu doit se rendre sur le site internet www.arnaud-institut.com

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Pour participer au Jeu, le participant doit disposer d'une adresse email et se rendre sur le Site, remplir les informations nécessaires du formulaire et valider afin de tenter de gagner une dotation listée à l'Article 5 ci-dessous.

Détails du déroulé à suivre :

Se connecter sur le Site ;

Remplir le formulaire de participation ;

La mécanique du Jeu se lance sur simple clic, quel que soit le support utilisé (desktop, tablette, mobile).

Deux tirages au sort seront effectués :

- Le premier le 31 juillet 2018 – 5 gagnants ;
- Le second le 31 octobre 2018 – 5 gagnants.

Le participant a la possibilité de jouer 1 fois pendant la Durée du Jeu ;

Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, ou après la date de fin du Jeu, seront considérées comme nulles.

5. DOTATIONS

Les dotations mises en jeu pour l'ensemble du Jeu sont les suivantes :

- 10 gagnants recevront chaque mois leur box beauté pendant 12 mois.

Chaque box contient 3 produits d'une valeur moyenne totale d'environ 72€.

Valeur annuelle : $72\text{€} \times 12 = 864\text{€}$

Valeur totale du jeu concours : $864 \times 10 = 8640\text{€}$

Les dotations seront remises selon les modalités décrites ci-dessous dans l'Article 6.

6. DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS

6.1 Jeu concours '10 ANS DE SOIN'

Les dotations définies à l'article 5 ci-dessus, par tirage au sort par l'organisateur

6.2 Le gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation les concernant.

S'il s'avérait que le gagnant ne répond pas aux critères du Règlement, sa dotation ne lui serait pas attribuée. Dans cette hypothèse, la dotation sera définitivement perdue et aucun tirage au sort ne sera organisé, et ce sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée de ce fait.

Le gagnant sera personnellement informé de son gain par l'Organisateur via l'adresse e-mail qu'il aura indiquée dans le formulaire de participation au Jeu. Le gagnant devra confirmer par écrit son acceptation du lot et indiquer son adresse postale dans un délai maximum d'un mois à compter de la réception de l'email de l'Organisateur. A défaut, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation.

Toute dotation ne pouvant être distribuée par suite d'une erreur ou d'une omission dans les coordonnées des participants, d'une modification de ces coordonnées, en cas de non-réclamation du gain ou pour toute autre raison imputable au gagnant, sera considérée comme perdue et ne sera pas remise en jeu. Au-delà de ce délai d'un mois, la dotation ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement par le gagnant initial.

Aucun nom de gagnant ne sera communiqué par téléphone, courrier, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, hormis la confirmation par e-mail visée ci-avant.

Il est précisé que l'ensemble des dotations sera envoyé à l'adresse postale renseignée par le participant dans le formulaire de participation au Jeu, dans les quatre (4) semaines suivant la fin de la Durée du Jeu et ce tous les mois pendant 12 mois.

Les perdants recevront un email de remerciement pour leur participation qui les invitera à retrouver les actualités de la marque Institut Arnaud sur l'ensemble de sa plateforme digitale et en points de vente.

7. RESPONSABILITÉ

Cette opération se déroule dans la limite des stocks disponibles et sous réserve d'acceptation et d'accords commerciaux négociés avec chacun des points de vente physiques. L'Organisateur n'est pas tenu pour responsable de la mise en place ou non de cette opération dans les points de vente.

L'Organisateur ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'éventuels actes de malveillances.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

Plus particulièrement, l'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

En outre, l'Organisateur n'est pas responsable en cas notamment de :

- problèmes de liaison téléphonique,
- problèmes de matériel ou logiciel,
- destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à l'Organisateur,

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas d'erreur d'acheminement des dotations en raison d'informations erronées fournies par les participants.

8. FORCE MAJEURE

L'Organisateur se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis d'écourter, de proroger, de modifier, d'annuler ou de suspendre le Jeu en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée de ce fait.

9. PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Il est rappelé que toutes les marques ou logos figurant sur le Jeu sont la propriété soit de l'Organisateur, soit d'une société du groupe auquel l'Organisateur appartient soit de ses prestataires, partenaires ou fournisseurs. Toute utilisation, de quelque manière que ce soit, de ces marques et/ou logos est strictement interdite. L'Organisateur se réserve le droit de demander des dommages et intérêts en cas de contrefaçon et plus généralement d'atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.

Les images utilisées sur le Site, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le Site, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance de personnages ou d'éléments du Jeu avec d'autres personnages fictifs ou d'autres éléments déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de l'Organisateur ou de ses prestataires tels que l'Opérateur du Jeu agissant pour le compte de l'Organisateur.

10. MISE A DISPOSITION DU RÈGLEMENT

L'Organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'un dépôt d'avenant.

Le règlement est consultable gratuitement et imprimable à tout moment sur le Site durant le Jeu.

12. LOI APPLICABLE ET CONTESTATION

Le Jeu, le Site et l'interprétation du présent Règlement sont soumis au droit français, sans préjudice des dispositions d'ordre public applicables dans le pays du domicile du participant.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu sera soumis aux juridictions françaises compétentes sans préjudice des dispositions d'ordre public applicables dans le pays du domicile du participant.